



CONGO 15 AOÛT

Un défilé militaire marque les 62 ans de l'indépendance



Un carré du Groupement para commando

Revue des troupes par le président de la République, chef suprême des armées au rythme de 21 coups de canon, le défilé militaire marquant le soixante deuxième anniversaire de l'accession du Congo à sa souveraineté s'est déroulé, lundi 15 août, au bou-

levard Alfred Raoul. Pendant une heure, les unités de la garnison de Brazzaville composées des forces de police, de la gendarmerie et de l'armée, auxquelles se sont jointes celles des détachements des écoles de forêts ainsi que les paramilitaires de la douane et

des eaux et forêts ont accompli le rituel en présence d'officiels installés sous le grand chapiteau vert-jaune-rouge dressé pour la circonstance. Aux troupes à pied se sont succédé divers engins de la force publique et un ballet des aéronefs. *Page 16*

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Relever le défi de la sécurité alimentaire



Une maraichère de Brazzaville/Adiac

L'accroissement de la production agricole demeure la principale priorité du gouvernement congolais, en raison de la menace croissante de la crise alimentaire mondiale.

Conscient des défis à relever dans ce secteur, le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a, dans son adresse à la nation, le 14 août, réitéré son soutien à la modernisation du secteur agricole national afin de réduire substantiellement les dépenses en termes d'importation des produits alimentaires qui se situent entre 500 et 700 milliards de francs CFA par an. *Page 3*

LÉGISLATIVES 2022

Les trente recours en annulation rejetés

La Cour constitutionnelle a, au cours de son audience du 14 août, rejeté les trente demandes en annulation formulées par des candidats malheureux aux élections législatives de juillet 2022. Selon le président de cette

juridiction, Auguste Iloki, certains dossiers ont été jugés irrecevables du point de vue de leur forme tandis que d'autres ont été rejetés à cause de leur fond conformément à la loi. Le verdict du juge du contentieux électoral ne fait l'objet d'aucun recours. *Page 2*

Message à la nation du président de la République du Congo à l'occasion du 62^e anniversaire de l'indépendance du Congo *Page 9*

ÉDITORIAL

Fiac *Page 2*

ÉDITORIAL

Fiac

La ville de Brazzaville accueille depuis le 11 août la première édition de la Foire internationale de l'artisanat du Congo-Fiac. L'évènement, qui a lieu dans l'effervescence des festivités du soixante-deuxième anniversaire de l'indépendance du pays, se déroule au mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza.

Les nationaux et étrangers, amoureux ou amateurs de l'art et de la culture, se bousculent sur les lieux où sont exposés les produits artisanaux issus du savoir-faire des Congolais et des artisans des pays tels la Côte d'Ivoire, la Centrafrique, la République démocratique du Congo, le Sénégal, le Burkina Faso, le Togo.

Les œuvres fascinant le public touchent les secteurs du textile, de la maroquinerie, de la menuiserie, de l'ébénisterie, de la couture, de la bijouterie, de l'alimentation, du cosmétique. Le génie créateur et la finesse des artisans emballent les visiteurs qui se procurent des articles au terme de la ronde des stands.

L'engouement suscité est la preuve que l'artisanat représente 20% du produit intérieur brut et 80% du secteur informel national. Le signal donné mérite une réaction des pouvoirs publics et des partenaires au travers des initiatives du genre, de l'encadrement et de la formation des acteurs pour améliorer la contribution de l'artisanat à la richesse nationale.

Les crises, qui secouent actuellement le monde, mettent en exergue le fait que l'Etat a besoin des moyens provenant de divers pans de l'économie pour atténuer leur impact sur la population. Il vaudrait mieux que celui-ci crée les conditions d'éclosion de l'artisanat afin que ses acteurs basculent dans le formel au regard des enjeux du marché commun de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Les Dépêches de Brazzaville

SÉNAT

Cinquante-deux lois adoptées à la quinzième session ordinaire administrative

Ouverte le 2 juin dernier, la quinzième session ordinaire administrative de la chambre haute du Parlement s'est clôturée le 13 août. Cinquante-deux lois ont été approuvées sur les soixante-deux inscrites à l'ordre du jour. Dix d'entre elles sont renvoyées à la prochaine session prévue pour octobre prochain.

Parmi les affaires phares approuvées figure en premier le budget de l'Etat exercice 2022 rectifié. Il est prévu en recettes à la somme de 2.825 milliards 058 millions de Fcfa et en dépenses à 2.049 milliards 250 millions de Fcfa. Soit une augmentation de 45,97% par rapport aux prévisions initiales qui étaient arrêtées à 1.935 milliards 253 millions de Fcfa.

Le Sénat a adopté aussi à l'unanimité avec amendements trente-trois projets de lois et avenants relatifs aux permis d'exploitation attribués aux sociétés pétrolières Eni Congo SA ; Total Energie E&P Congo et Perenco Congo SA. L'objectif est d'assainir le secteur conformément aux prescriptions du code des hydrocarbures

afin de relancer au mieux l'économie nationale.

La chambre haute du Parlement a entériné aussi, à la faveur de cette session, un autre projet de loi portant ratification de l'accord de financement entre le Congo et la Banque internationale de reconstruction et de développement d'un montant de 100 millions de dollars américains.

Lors de cette session ordinaire administrative, les sénateurs ont aussi voté le projet de loi portant création de l'Agence de développement de l'économie numérique. La structure aura entre autres missions de promouvoir le développement de technopoles, d'incubateurs des entreprises du numérique au Congo et de pré-

parer la transition digitale dans le pays. Pour renforcer le secteur agricole, le Sénat a entériné le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de prêt d'un montant de 6,3 milliards Fcfa, entre le Congo et le groupe de la Banque mondiale, pour financer le projet agroforesterie au nord du Congo. Ce prêt est accompagné d'un don d'une valeur de deux milliards trois cents millions Fcfa. L'objectif du projet est de renforcer l'agriculture climato-intelligente.

Clôture des travaux, le président du Sénat, Pierre Ngolo, a salué le travail abattu par les sénateurs au cours de cette session qui, selon lui, a été perturbée par les élections législatives et locales.

Firmin Oyé

LÉGISLATIVES ET LOCALES 2022

L'ANC salue le bon déroulement du scrutin

L'ambassadeur d'Afrique du Sud au Congo, Johny Sexwalé, membre du Congrès national africain (ANC), a félicité, le 13 août, à Brazzaville le secrétaire général du Parti congolais du travail (PCT), Pierre Moussa, pour la bonne tenue des élections législatives et locales de juillet dernier.

L'ambassadeur d'Afrique du Sud au Congo, Johny Sexwalé, et le secrétaire général du PCT ont fait, en premier, la rétrospection du processus électoral au Congo. A cet effet, il a salué le bon déroulement de ce double scrutin qui, selon lui, s'est tenu dans la quiétude. « Nous avons échangé avec le secrétaire général du PCT sur des sujets d'intérêt commun touchant nos deux pays amis. A l'occasion, nous l'avons félicité pour la bonne tenue des récentes élections législatives et locales, qui se sont déroulées dans un climat apaisé, sans incidents ma-

jeurs. Nous lui avons dit en substance que ces élections doivent être un modèle pour l'Afrique et pour le monde entier », a indiqué Johny Sexwalé.

L'ambassadeur d'Afrique du Sud au Congo est allé aussi témoigner la reconnaissance de son parti l'ANC au PCT, pour avoir compatible avec lui dans la disparition, récemment, de son secrétaire général adjoint. Il a saisi aussi cette opportunité pour souhaiter au secrétaire général du PCT et à tous les Congolais une excellente fête de l'indépendance célébrée chaque 15 août.

F.O.

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerprat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelélé
Ngonu /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marleine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo
Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ASSEMBLÉE NATIONALE

Qui succédera à Isidore Mvouba ?

La rentrée parlementaire de la quinzième législature, ce 16 août, à l'Assemblée nationale, sera marquée par l'élection des nouveaux membres du bureau.



Réélu dès le 1er tour des élections législatives des 4 et 10 juillet derniers, dans la circonscription unique de Kindamba, dans le département du Pool, Isidore Mvouba remplira-t-il pour un nouveau mandat de cinq ans ou sera-t-il remplacé par un autre cadre du Parti congolais du travail (PCT) ? En effet, toutes les deux hypothèses restent d'actualité. Si certaines sources pensent que le président de l'Assemblée nationale sortant pourrait rester en place, d'autres par contre, le voient laisser la place à une autre personne.

Et dans les coulisses, certains noms sont cités. Il s'agit, entre autres, de la députée de Mindouli 1, dans le Pool, Adélaïde Mougani, des ministres Pierre Mabiata, Emile Ouesso ou Claude Alphonse N'Silou. Le nom de l'actuel Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, y est aussi cité parmi les prétendants, tout comme ceux du premier vice-président de l'Assemblée nationale, Léon Alfred Opimbat, et du ministre Thierry Lézin Mougalla.

Notons qu'une quarantaine de nouveaux députés siègeront à l'Assemblée nationale dans le cadre de la quinzième législature.

Parfait Wilfried Douniama

CONTENTIEUX ÉLECTORAL

La Cour constitutionnelle rejette tous les recours

Le président de la Cour constitutionnelle, Auguste Iloki, a rendu public, le 14 août, le verdict des résultats définitifs des législatives des 4 et 10 juillet 2022, dans certaines circonscriptions électorales. Tous les recours aux fins d'annulation de ce scrutin ont été rejetés.

Aucune affaire n'a pu prospérer sur un total de trente dossiers soumis à la Cour constitutionnelle, juge du contentieux électoral, après contestation des résultats dans certaines circonscriptions électorales suite aux cas de violences, fraudes, d'irrégularités, d'incompatibilité et d'inéligibilité constatés lors des législatives.

Le président de la Cour constitutionnelle, Auguste Iloki, a déclaré, après l'audience publique de trois jours, que les textes pré-

par contre ont été rejetés pour incohérence. Auguste Iloki a déclaré « la décision rendue par la Cour constitutionnelle sera notifiée dans le journal officiel, au Sénat, à l'Assemblée nationale ainsi qu'au plaignant ».

Du côté des avocats de la défense, la Cour constitutionnelle a rendu le verdict en toute légalité. Me Emmanuel Oko, qui a plaidé pour plus de vingt dossiers, a témoigné sa satisfaction d'avoir accompli son devoir. Selon lui, le reste revient aux

elle croirait que le droit n'a pas été dit », a-t-il déclaré.

Quant aux avocats des requérants, Me Benoît Bingoubi a indiqué qu'il y avait des motifs pertinents qui devraient amener la Cour constitutionnelle à l'annulation des décisions des intervenants. « C'est une grande déception car la logique de ce soir n'a été que le rejet parce que le premier dossier de la fille du chef de l'Etat parlait déjà de beaucoup », a-t-il dit.

Le candidat malheureux de la circonscription électorale unique de Kellé, dans le département de la Cuvette-Ouest, Richard Ossa, a fait savoir qu'il s'incline devant la décision de la Cour constitutionnelle.

Selon lui, son humilité permettra d'éduquer les hommes politiques sur la démocratie afin de comprendre qu'on ne doit pas perdre sa conviction à cause d'un échec.

Il a promis à cette occasion repartir à Kellé pour conscientiser la population afin de continuer ces actions. Richard Ossa a invité les habitants de sa localité au calme et à la bonne compréhension des lois de la République.

Lydie Gisèle Oko



Les requérants (Adiac)

sentés ont été sans fondement conformément aux articles de la loi organique des élections.

En effet, certains dossiers ont été jugés irrecevables par manque de pièces probantes, de textes justificatifs. D'autres

candidats déclarés définitivement vainqueurs à servir le pays.

« Les arguments que toutes les parties ont donnés ne pouvaient donner lieu qu'à ce verdict prononcé. Pour la partie adverse, je comprends leur déception car

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Le gouvernement face au défi de la sécurité alimentaire

L'accroissement de la production agricole demeure la principale priorité du gouvernement congolais, en raison de la menace croissante de crise alimentaire mondiale. Dans un message à la nation, le 14 août, le président Denis Sassou N'Guesso a réitéré son soutien en faveur de la modernisation du secteur agricole national.

Parmi les solutions envisagées en vue d'accroître la capacité de production du pays, le chef de l'État congolais a mis le doigt sur l'accès à l'eau au moyen de l'irrigation censée favoriser une utilisation efficace du réseau hydrographique au profit du développement agricole. L'introduction de la bonne pratique d'irrigation devrait permettre aux paysans d'être à l'abri des aléas climatiques et favoriser la gestion de la fertilité des sols, la sélection des cultures à valeurs élevées, le contrôle des ravageurs et les maladies touchant les plantations.

Denis Sassou N'Guesso a enjoint au gouvernement de relever le niveau de production des engrais agricoles, grâce aux gisements de phosphate, de potasse et d'importantes réserves de gaz dont dispose le pays. Les gisements de phosphate et de potasse situés essentiellement dans la plaine côtière, dans le département du Kouilou, sont



Une maraîchère de Brazzaville/Adiac

réputés de bonne qualité. Avec un rayon de 50 km du port en eau profonde de Pointe-Noire, le pays pourra exporter facilement une partie de sa production d'engrais et s'imposer comme un ac-

teur-clé dans la lutte contre la crise alimentaire mondiale.

Le chef de l'État a insisté sur le suivi de la mise en œuvre du Plan de résilience sur la crise alimentaire, ainsi que du Plan national

de développement 2022-2026. « La réponse structurelle la plus pertinente réside dans le développement de l'agriculture au sens large. Il s'agit de créer les conditions d'une

agriculture nouvelle qui accroît notre capacité de production et réduit nos importations des denrées alimentaires. C'est pourquoi, au-delà des slogans incantatoires et stériles, l'agriculture au sens large doit se matérialiser par des résultats substantiels. Nous en avons les potentialités », a-t-il déclaré.

Notons que le Congo dépense entre 500 et 700 milliards de francs CFA par an dans l'importation des produits alimentaires. Par exemple en 2021, le Congo a importé plus de 210.000 tonnes de blé, une matière première indispensable à la fabrication du pain. L'envolée du prix de la farine de blé inquiète les autorités congolaises, car la tonne de blé a atteint actuellement entre 380 et 450 dollars, contre 250 dollars auparavant. La flambée des prix alimentaires frappe également des produits comme l'huile végétale, le riz, le sucre, les congelés (viande, poulet, cuisse de poulet, poisson).

Fiacre Kombo

TECHNOLOGIES

400 jeunes filles entament une formation au numérique

Quatre cent jeunes filles ont débuté, le 12 août, à Brazzaville leur formation aux métiers du numérique sous le label « Elenge Mwasi connect », une approche innovante de préparation des filles à l'émancipation, l'autonomisation dans les métiers du digital et à l'exercice du leadership.

La première édition de l'initiative permet de former les jeunes filles dont l'âge varie de 18 à 35 ans vivant à Brazzaville et Kinkala dans les technologies de l'information et de la communication pour la promotion des métiers du numérique. Elle a été lancée par le directeur de cabinet du ministre en charge de la Jeunesse et la représentante résidente adjointe du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud). La formation de 30 jours assurée par l'Association le Women code leur permettra d'améliorer le degré de leurs connaissances sur les thèmes bien précis, notamment le développement du web, graphic design, montage vidéo, marketing digital et l'initiation à l'informatique.

Le projet vise non seulement le renforcement des capacités des jeunes par la promotion de la qualification et la valorisation de leurs compétences, mais aussi le ren-



Les participantes et les officiels/Adiac

forcement de l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat des jeunes. « L'absence de connectivité égale des femmes compromet leur capacité à réaliser leur plein potentiel économique à travers l'entrepreneuriat. Il est urgent d'agir pour permettre aux jeunes filles congolaises de

développer leur capacité d'employabilité dans ce secteur. Il ne fait l'ombre d'aucun doute qu'aujourd'hui le numérique créé des passerelles entre le monde de la formation et le monde professionnel car il est au centre de nouveaux débouchés d'avenir », a souligné la

représentante résidente adjointe du Pnud.

Selon Seynabou Diaw Ba, l'initiative facilitant les filles aux emplois numériques va couvrir tous les départements du Congo. Le directeur de cabinet du ministre en charge de la Jeunesse a invité les jeunes filles sélectionnées suite

à l'appel à candidatures lancé en ligne à faire preuve d'assiduité, disponibilité et de détermination pour l'acquisition des connaissances nécessaires. « Ces jeunes filles qui vont être formées auront besoin de passer des stages pour acquérir de l'expérience et monter en compétence. Elles auront besoin de financement et d'accompagnement pour créer des entreprises qui participeront à la richesse nationale », a indiqué Charles Makaya dit Mackaill.

Cette formation, rappelons-le, a été rendue possible grâce à la signature le 23 juin entre le ministre de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi et les Agences du système des Nations unies du document de projet d'appui à l'intégration de la jeunesse au développement national : Youth connect.

James Golden Eloué

MÉMOIRE

Gilbert Arsène Pongault

Accorder un moment exceptionnel de pensée à l'occasion du dixième anniversaire du décès de Gilbert Arsène Pongault, survenu le 14 août 2012 à Brazzaville, est un devoir en même temps une émotion particulière envers l'homme qui fut notre père, notre oncle, notre grand-père et l'un des dirigeants de premier plan du mouvement syndical congolais et africain.

Né en 1925 au village Bohoulou, district de Mossaka en République du Congo, l'illustre disparu a effectué ses études primaires jusqu'en classe préparatoire 2ème année avant d'entamer son parcours existentiel avec la volonté de devenir un homme digne et capable d'assumer des responsabilités suivant la trajectoire que seul le destin détient les arcanes tout en ayant comme boussole les valeurs de sagesse traditionnelle qui lui ont été transmises par ses géniteurs.

Il démarra sa carrière professionnelle dans plusieurs sociétés de la place de Brazzaville. Très proche du milieu de l'église catholique, Gilbert Arsène Pongault intégra en 1946 le mouvement syndical chrétien français animé par Gérard Esperet, dirigeant de la Confédération française des travailleurs croyants (CFTC).

Grâce à son caractère volontariste et dévoué pour la défense des revendications des travailleurs, conforté par sa disponibilité à bénéficier des connaissances en matière d'organisation syndicale, de droit du travail et d'économie politique, connaissances acquises à l'occasion de sa participation à des différents séminaires organisés par la CFTC, Gilbert Arsène Pongault va se doter progressivement d'une certaine prestance de leadership qui lui permettra de devenir

un des principaux dirigeants du mouvement syndical de sensibilité chrétienne dans le territoire du Moyen-Congo.

Cette position lui conféra la possibilité de participer activement sous la houlette du député sénégalais Lamine Nguéye à l'instauration du Code de travail applicable dans les territoires de l'Outre-Mer et à la création de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) devenue aujourd'hui la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Fort de son expérience en matière syndicale, il devint en 1957 membre du Conseil économique et social français.

Durant les journées de grève générale des 13, 14 et 15 août 1963 qui entraîna la chute du régime dirigé par l'Abbé Fulbert Youlou, Gilbert Arsène Pongault et ses compagnons syndicalistes participèrent activement à dissuader avec réussite les hautes autorités françaises à faire intervenir massivement les troupes de l'armée française basées en République du Congo pour soutenir le régime contesté. Cette initiative permit d'éviter au pays un bain de sang massif durant ces trois jours de grande crise. Le bilan officiel de cette crise dénombrera néanmoins trois morts et plusieurs blessés.

Fidèle à ses convictions de liberté syndicale et de l'exercice des droits démocratiques, Gilbert Arsène Pongault était contraint à l'exil politique durant le régime dirigé par Alphonse Massamba-Débat avec le soutien du parti unique le Mouvement national pour la révolution (MNR). Pendant cet exil, il fut condamné à mort par contumace par le Tribunal révolutionnaire. Toutefois, nonobstant cette condamnation, il poursuivit ses activités syndicales au sein des organisations syndicales mondiales et assumait également

les fonctions d'administrateur du Bureau international du travail (BIT). Il exerça les fonctions de secrétaire général de l'Union panafricaine des travailleurs chrétiens (UPTC), membre du bureau de la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC) et de 1er vice-président de la Confédération mondiale du travail (CMT).

Poursuivant son combat pour les libertés syndicales et les droits humains en Afrique, il fut désigné, avec le soutien de l'empereur Haïlé Sélassié, des présidents Léopold Sédar Senghor et Marien Ngouabi, secrétaire général du Comité anti-Apartheid de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) avec siège à Kinshasa. Ces fonctions permirent à Gilbert Arsène Pongault en s'appuyant sur sa longue expérience de dirigeant syndical de participer activement au plan international à la lutte contre le système politique et raciste de l'Etat sud-africain.

Connaissant ses compétences en matière de négociations syndicales, il fut sollicité par les Hautes autorités du pays pour contribuer au dénouement pacifique de la crise survenue lors du 8ème congrès de la Confédération syndicale congolaise (CSC). Après cette crise, il participa aux consultations préalables qui permirent la tenue dans la paix de la Conférence nationale souveraine et l'instauration effective du multipartisme au Congo. Instauration du multipartisme qui l'amena avec ses compagnons issus de la mouvance de la démocratie chrétienne de créer sous la direction de Paul Kaya, le parti MDS, Mouvement pour la démocratie et la solidarité.

En plus de ses activités syndicales et politiques, Arsène Gilbert Pongault fut un féru des activités agricoles. Il créa dès son retour d'exil une exploitation dans le village

d'Trebou dans le district de Loukolela, car il a toujours exprimé la conviction que le développement de notre pays sera effectif lorsque celui-ci disposera d'un système agricole rayonnant sur l'ensemble du territoire national.

La trajectoire de vie empruntée par Gilbert Arsène Pongault nous laisse en héritage deux messages majeurs :

Le premier message c'est l'importance que revêt l'éducation et la formation dans l'affirmation d'un homme. En effet, son vécu en constitue une illustration éclatante. Disposant au départ d'un niveau d'instruction très réduit puisqu'il arrêta son cycle scolaire en classe de cours préparatoire 2ème année, grâce à une ferme volonté d'apprendre et de se former, il saisit toutes les opportunités d'acquisition de connaissances qui lui furent offertes dans le cadre de ses activités syndicales pour atteindre un niveau d'instruction et de connaissances qui n'eut rien à envier à ses contemporains qui bénéficièrent d'un cursus d'instruction classique couronné par des parchemins universitaires ;

Le deuxième message c'est le rôle de l'engagement dans la réussite d'une vie, car ayant décidé à un moment de son existence de devenir un syndicaliste guidé par des valeurs de démocratie pluraliste et de l'humanisme chrétien, il resta durant toute son existence fidèle à ces valeurs même si cette fidélité lui valut l'exil et une condamnation à mort par contumace. Cette constance dans ses convictions fait de Gilbert Arsène Pongault une des personnalités de référence de l'histoire du syndicalisme au Congo et en Afrique.

Que son âme repose en Paix

Edouard Boboua

EXAMEN D'ETAT

69620 candidats admis au BEPC

Plus de soixante-neuf mille six cents candidats ont été déclarés admis au Brevet d'études du premier cycle (BEPC), session de juillet 2022, soit un taux de 61,02%, à l'issue de la délibération des résultats.

Les résultats du BEPC session de juillet 2022 ont été dévoilés le 12 août à Brazzaville. Comparativement à la session passée, cette année ces résultats ont connu un progrès de 3,68%. Sur un total de 114.092 candidats ayant pris part à cet examen sur toute l'étendue du territoire national, 69 620 ont été déclarés admis.

Selon le classement de réussite présenté par le président des jurys, Serges Loukaka, le département de la Lékoumou vient en tête pour la troisième fois consécutive avec un taux de réussite de 74,44%. La Cuvette-Ouest 70,50%, Sangha 70,09%, Pool 68,92%, Brazzaville 63,90%, Cuvette 63,17, Bouenza 59,04%, Pointe-Noire 57,72%, Plateaux 57,38%, Kouilou 56,82%, Likouala 56,41% et Niari 50,69%.

Serges Loukaka a également signifié que la Chine a réalisé un pourcentage d'admission de 100%, Luanda 84,63% et Cabinda 98,43%. Signalons qu'aucun département n'a réalisé un taux d'admission inférieur à 50%.

Fortuné Ibara



La consultation des listes DR

DIPLOMATIE CULTURELLE FRANÇAISE

Catherine Colonna : « Regagner des places sur le podium des pays les plus attractifs au niveau universitaire »

La cheffe de la diplomatie française, Catherine Colonna, a clôturé les journées du réseau de coopération et d'influence où elle a annoncé les priorités politiques de la France et rappelé son objectif principal, « regagner des places sur le podium des pays les plus attractifs au niveau universitaire ».

Les représentants des services de Coopération et d'action culturelle (Cocac) des ambassades de France s'étaient réunis au Quai d'Orsay, à Paris, dans le cadre des Journées du réseau de coopération et d'influence, ainsi que des échanges d'information et de partage de bonnes pratiques. « *L'influence est aujourd'hui au cœur de la compétition stratégique. Notre réseau est l'une des cartes maîtresses* », a déclaré Catherine Colonna. Ajoutant : « *La diplomatie d'influence n'est pas qu'une diplomatie d'Etat à Etat. Elle s'affirme désormais pleinement comme une diplomatie de société, une diplomatie de proximité et, pour ainsi dire, une diplomatie de peuple à peuple* ». Le directeur de la Culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau, Matthieu Peyraud, a rappelé les ambitions de la politique étrangère française et sa dimension culturelle ainsi que son rôle de propagateur de la langue et de la culture françaises dans le monde. Concernant particulièrement les Journées du réseau de coopération et d'influence, la présidente de l'Institut français, Eva Nguyen Binh, y voit un moment permettant de réunir les réseaux de coopération culturelle à l'étranger.

Le modèle français de société en difficulté

Eva Nguyen Binh a aussi évoqué le contexte géopolitique actuel, qui fait que le modèle français de société et ses valeurs sont moins reconnus, et parfois même combattus dans certains pays. Néanmoins, elle est convaincue de l'importance du rôle d'explication à jouer par le réseau, « *ce que nous sommes, notre modèle de société, de par-*

tage de nos valeurs », le réseau culturel et la diplomatie culturelle y jouant un rôle essentiel dans l'atteinte de cet objectif. L'ancien chef de la diplomatie, Jean-Yves Le Drian, avait fait le même constat : Une diplomatie d'influence, celle qu'exerce la France dans le monde, est désormais, « *un espace contesté, où certaines puissances paraissent ne pas reculer devant aucune dépense, ni aucun procédé pour tenter d'investir les positions que nous occupons et de limiter notre capacité à faire valoir l'offre française et européenne* ». Derrière cette « *bataille de l'influence, il y a une bataille des modèles, qui oppose des visions du monde et des visions de l'humain* ». Le conseiller de Cocac de France en Inde, Emmanuel Lebrun-Damiens, explique ce qui constitue « *la force de frappe* » de l'Institut français en Inde, « *faire consommer français, à apprendre français, à vendre l'expérience française plutôt que d'un autre pays* ». Il prône « *la stratégie locale et la stratégie mondiale* ».

L'éducation, première priorité politique de la diplomatie d'influence

Catherine Colonna a présenté les priorités politiques de la diplomatie d'influence de la France, plaçant l'éducation comme la première des priorités. Elle a rappelé l'objectif partagé par son département



Catherine Colonna

ministériel avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : « *remonter sur le podium des nations les plus attractives pour les étudiants étrangers* », en lien avec Campus France. Puis, elle a proposé de « *renforcer la stratégie Bienvenue en France* », en maintenant le doublement des bourses d'études à l'horizon 2027 ; en mobilisant davantage les alumni ; et en poursuivant le développement des campus franco-étrangers. Ce qui constituerait, selon elle, des « *dispositifs innovants d'attractivité de l'enseignement supérieur* ». Ces priorités s'inscrivent dans le prolongement de la feuille de route de son prédécesseur, Jean-Yves Le Drian, pour « *repenser le sens, les finalités et les outils de la diplo-*

matie culturelle et d'influence ». La diplomatie culturelle de France s'appuie, entre autres, sur 830 Alliances, 566 lycées français chargés de former en français et à la française, et plus de 380 000 élèves. S'y ajoute le Business France, chargé de soutenir à l'export des entreprises françaises et de convaincre des investisseurs étrangers, essentiel à « *une diplomatie de combat, de compétition stratégique* ».

La cheffe de la diplomatie française a rappelé le rôle avant-gardiste du réseau culturel français dans la bataille des « *narratifs* », en vue de veiller à l'image de la France et à sa culture, tout en invitant à une action en faveur de la coopération culturelle, éducative, économique, scientifique, universitaire, financière, pour « *contribuer à pacifier cet environnement mondial qui est en voie de brutalisation et ceci au service de la France et des Français* ».

Quelques priorités politiques à promouvoir

Catherine Colonna a relevé trois priorités à promouvoir en faveur de la diplomatie culturelle, notamment une éducation francophone, considérant le réseau d'enseignement comme une force, « *le lieu où se tissent des affinités culturelles, linguistiques, qui favoriseront demain les convergences de vues, bien au-delà de la culture, convergences dont dépend notre capacité à renforcer nos parte-*

nariats, nos alliances mais aussi notre façon de vivre ensemble dans la société internationale ». La deuxième priorité, vise bâtir « *un espace mondial de l'information démocratique, fiable et plurilingue* », permettant de « *riposter aux manipulations de l'information, de façon plus active [...]. Il faut contrer les mensonges, contrer les fake news et défendre ce bien démocratique commun qu'est l'information fiable* », a martelé Catherine Colonna, qui a pu mesurer « *combien cet enjeu était vital, combien avec peu de moyens et beaucoup de malhonnêteté on peut faire beaucoup de tort à la réputation d'un pays* ». Ajoutant « *L'une de nos missions, c'est de promouvoir sur le terrain la liberté de la presse et l'accès à l'information de qualité* ». Elle a confié cette mission à l'audiovisuel extérieur français (France Médias Monde et CFI ainsi que TV5 Monde). La troisième priorité est de valoriser l'atout stratégique que représentent pour la France et pour l'Europe les industries culturelles et créatives et ses 1,3 million d'emplois en France. « *Soutenir les industries culturelles et créatives à l'international, c'est créer des emplois en France, c'est créer des emplois aussi ailleurs, c'est aider les entreprises à exporter et c'est susciter ce désir de France qu'il nous faut revivifier* », a rappelé la ministre. « *Ce désir de France qui nourrit en retour notre attractivité universitaire, culturelle, économique, scientifique, touristique. Donc, quand on a un tel atout et une telle chance, on les défend, on les fait croître, et on va y arriver* », a-t-elle souligné.

Noël Ndong



Projet d'Appui au Climat des Investissements et à la Gouvernance Sectorielle Forêt-Bois (PACIGOF)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(SERVICES DE CONSULTANTS-FIRMES)

AMI N° 004 PPM-/MPSIR/UCP-PACIGOF-2022

Secteur : Gouvernance économique et Réformes financières

Référence de l'accord de financement : Prêt FAD 2000130013732

N° d'identification du Projet : P-CG-KZO-001



1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement du Fonds Africain de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'Appui au Climat des Investissements et à la Gouvernance Sectorielle Forêt-Bois « PACIGOF », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat relatif au Recrutement d'un cabinet de consultants chargé de réaliser l'étude sur la conception et le partenariat pour l'opérationnalisation de la Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat d'Entreprises (BSTPE).

Les services prévus au titre de contrat comprennent essentiellement la création des conditions techniques, structurelles et managériales nécessaires pour l'opérationnalisation dans des délais raisonnables de la BSTPE. De manière spécifique, il s'agira de : (i) Doter la BSTPE d'un environnement physique et managérial en adéquation avec la nature de ses missions et propice à des performances optimales, (ii) Mettre en place des outils permettant une gestion efficace des tâches et des ressources de l'institution, (iii) Mettre à la disposition de la BSTPE la documentation lui permettant d'initier et de gérer son développement, (iv) Doter l'institution des ressources humaines dont les capacités intrinsèques et les effectifs correspondent à ses besoins, (v) Définir les besoins de l'organisation en immobilisations corporelles et incorporelles et (vi) Numérisation de la BSTPE. La durée de mission est de Cent-dix-sept (117) jours calendaires.

3. L'Unité de Coordination du Projet (PACIGOF)/Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale, invite les Consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions semblables, disponibilité de personnel qualifié et expérimenté, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour augmenter leurs chances de qualification. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du projet PACIGOF de le retenir sur la liste restreinte.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition 2008, révisée en Juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture des bureaux suivantes : 08 heures 00 à 16 heures 00 (heure locale TU+ 1) du lundi au vendredi.

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 1er Septembre 2022 à 12 h 00, (heure locale TU+ 1) et portées expressément la mention suivante : « AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°004-PPM/MPSIR/UCP-PACIGOF-2022-RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS CHARGÉ DE REALISER L'ETUDE SUR LA CONCEPTION ET LE PARTENARIAT POUR L'OPERATIONNALISATION DE LA BOURSE DE SOUS-TRAITANCE ET DE PARTENARIAT D'ENTREPRISES », ou transmis par mail en format PDF à l'adresse ci-après :

Unité de Coordination du PACIGOF

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du PRODIVAC

N° 13 de la rue Duplex, secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo

Tél : (242) 04 464 31 31/ 06 612 76 84/

E-mails : pacigofcongo@gmail.com / pat.2016.otonghos@gmail.com.

Fait à Brazzaville le, 11 Aout 2022

Le Coordonnateur du PACIGOF

Benoît NGAYOU

Projet d'Appui au Climat des Investissements et à la Gouvernance Sectorielle Forêt-Bois (PACIGOF)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(SERVICES DE CONSULTANTS-FIRMES)

AMI N° 002 PPM-/MPSIR/UCP-PACIGOF-2022

Secteur : Gouvernance économique et Réformes financières

Référence de l'accord de financement : Prêt FAD 2000130013732

N° d'identification du Projet : P-CG-KZO-001

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement du Fonds Africain de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'Appui au Climat des Investissements et à la Gouvernance Sectorielle Forêt-Bois « PACIGOF », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat relatif au Recrutement d'un cabinet de consultants chargé de réaliser l'étude sur l'harmonisation et l'actualisation des textes juridiques du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel.

Les services prévus au titre de contrat comprennent essentiellement l'élaboration des stratégies efficaces d'assainissement durable de l'environnement juridique des PME et des entreprises artisanales en vue d'accroître leur contribution au développement national. De manière spécifique, il s'agira de : (i) Définir les conditions juridiques permettant d'améliorer l'efficacité et l'efficience du pilotage sectoriel, (ii) Doter le Département chargé des PME et de l'Artisanat d'un cadre légal et réglementaire propice à l'instauration d'une gestion publique performante dans toutes les admi-

nistrations sectorielles et les structures d'appui en vue de l'amélioration de la qualité et de la diligence des services offerts aux PME et aux entreprises artisanales, (iii) Garantir aux PME et aux entreprises artisanales un environnement juridique propice à leur rentabilité financière et à l'intensification de leur participation au développement national, (iv) Évaluer les dispositions juridiques actuelles garantissant la sécurisation des investissements privés dans les secteurs des PME et de l'Artisanat et identifier les réformes du cadre juridique susceptibles de garantir l'attractivité du secteur des PME aux investisseurs nationaux et internationaux et (vi) Définir des conditions juridiques permettant de rendre plus dynamiques les relations de collaboration avec les administrations partenaires et de garantir l'adaptation de leurs procédures et conditions d'intervention. La durée de mission est de Cinquante-cinq (55) jours calendaires.

2. L'Unité de Coordination du Projet (PACIGOF)/Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale, invite les Consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéres-

sés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations susmentionnées (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions semblables, disponibilité de personnel qualifié et expérimenté, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour augmenter leurs chances de qualification. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du projet PACIGOF de le retenir sur la liste restreinte.

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition 2008, révisée en Juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

4. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture des bureaux suivantes : 08 heures 00 à 16 heures 00 (heure locale TU+ 1) du lundi au vendredi.

5. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 1er Septembre 2022 à 12 h 00, (heure locale TU+ 1) et portées expressément la mention suivante : « AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°002-PPM/MPSIR/UCP-PACIGOF-2022-RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS CHARGÉ DE REALISER L'ETUDE SUR L'HARMONISATION ET L'ACTUALISATION DES TEXTES JURIDIQUES DU MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ARTISANAT ET DU SECTEUR INFORMEL ou transmis par mail en format PDF à l'adresse ci-après :

Unité de Coordination du PACIGOF

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du PRODIVAC

N° 13 de la rue Duplex, secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo

Tél : (242) 04 464 31 31/ 06 612 76 84/ E-mails : pacigofcongo@gmail.com / pat.2016.otonghos@gmail.com.

Fait à Brazzaville le, 11 aout 2022

Le Coordonnateur du PACIGOF

Benoît NGAYOU

AFRIQUE

L'ONU appelle à mettre fin à l'essor des cryptomonnaies

L'organe des Nations unies en charge du commerce et du développement, la Cnuced, a pris des mesures pour freiner l'essor des cryptomonnaies dans les pays en développement à travers trois notes d'orientation.

Si la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) reconnaît que les monnaies numériques privées ont enrichi certains individus et institutions, néanmoins elles constituent un actif financier instable qui peut provoquer « des risques et des coûts sociaux. L'impact environnemental négatif des cryptomonnaies a été largement couvert par la presse au cours des dernières semaines et derniers mois, et leur volatilité a été signalée comme une source de préoccupation.

En effet, leurs avantages sont pour certains éclipsés par les menaces qu'elles font peser sur la stabilité financière, la mobilisation des ressources intérieures et la sécurité des systèmes monétaires. On note une forte augmentation de l'utilisation des cryptomonnaies pendant la pandémie de covid-19. Il en existe aujourd'hui 19 000. En 2021, parmi les 20 premiers pays ayant la part de la popu-

lation la plus élevée possédant des cryptomonnaies, 15 étaient des pays en développement. En tête de la liste l'Ukraine (12,7%), suivie de la Russie (11,9%) et le Venezuela (10,3 %).

« Tout ce qui brille n'est pas or »

Intitulée « Tout ce qui brille n'est pas or. Ne pas réguler les cryptomonnaies coûte très cher », la première note examine les raisons de l'adoption rapide des cryptomonnaies dans les pays en développement, notamment la facilitation des transferts de fonds et la protection contre l'inflation des monnaies fiduciaires. « Les récents chocs subis par les devises numériques sur les marchés suggèrent qu'il est risqué de détenir des cryptomonnaies. Si une banque centrale intervient pour protéger leur stabilité financière, le problème devient alors public », a déclaré la Cnuced, notant que si le développement des cryptomonnaies comme

moyen de paiement, voire à remplacer officieusement les monnaies nationales, la « souveraineté monétaire » des pays pourrait être mise en péril ; et soulignant le danger que représenteraient les stablecoins pour les pays en manque de devises de réserve. A cet égard, pour le Fonds monétaire international, les cryptomonnaies présentent des risques en tant que monnaie légale. La deuxième note fait état de l'impact des cryptomonnaies sur la stabilité et la sécurité des systèmes monétaires, et pour la stabilité de l'architecture financière en général, invitant à la limitation de l'expansion des cryptomonnaies dans les pays en développement, tout en exhortant les gouvernements à « maintenir l'émission et la distribution d'espèces », compte tenu du risque d'aggravation de la fracture numérique dans les pays développés.

Cryptomonnaies et craintes d'évasion fiscale

La troisième et dernière note

d'orientation examine comment les cryptomonnaies sont devenues un nouveau canal pour saper la mobilisation des ressources nationales dans les pays en développement, et met en garde contre les dangers de faire « trop peu, trop tard ». Si les cryptomonnaies peuvent faciliter les envois de fonds, elles peuvent aussi permettre des fraudes et encourager l'évasion fiscale par le biais de flux financiers illicites - à l'instar d'un paradis fiscal. « Ainsi, les cryptomonnaies peuvent également freiner l'efficacité des contrôles de capitaux, un instrument clé des pays en développement pour préserver leur marge de manœuvre et leur stabilité macroéconomique », a indiqué l'agence.

Freiner l'expansion des cryptomonnaies

Pour stopper l'expansion des cryptomonnaies dans les pays en développement, la Cnuced exhorte les autorités à réglementer les échanges de cryp-

tomonnaies, les portefeuilles numériques et la finance décentralisée. Les institutions financières réglementées devraient être défendues de détenir des cryptomonnaies, y compris des stablecoins, ou de proposer des produits connexes à leurs clients. La publicité liée aux cryptomonnaies devrait également être réglementée, comme c'est le cas pour les autres actifs financiers à haut risque, qui conseille aux gouvernements de mettre en place un système de paiement public « sûr, fiable, abordable et adapté à l'ère numérique ». Elle préconise également une coordination fiscale mondiale concernant le traitement fiscal des cryptomonnaies, la réglementation et le partage des informations. Elle appelle aussi à repenser les contrôles des capitaux pour tenir compte du « caractère décentralisé, sans frontières des cryptomonnaies » et le recours au pseudonyme de ses utilisateurs.

Noël Ndong

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



Compte rendu du Conseil des ministres du samedi 13 août 2022

Le Conseil des ministres s'est réuni le samedi 13 août 2022 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de Son Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Deux affaires étaient inscrites à son ordre du jour, à savoir :

-Un projet de loi organique au titre du ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones ;

-Un projet de loi au titre du ministère de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé ;

I/- Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones.

Invité par le président de la République à prendre la parole M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres un projet de loi organique déterminant les attributions, l'organisation, la composition et le fonctionnement de la Cour des comptes et de discipline budgétaire ainsi que la procédure à suivre.

D'emblée, le ministre Bininga a rappelé que l'article 189 de la Constitution a institué la Cour des comptes et de discipline budgétaire, alors que l'article 190 de la loi fondamentale dispose qu'une loi organique détermine ses conditions d'organisation et de fonctionnement.

La mise en œuvre de ces dispositions implique un nouveau cadre juridique pour la Cour des comptes et de discipline budgétaire, chargée principalement du contrôle des finances publiques.

Le projet de loi organique renforce l'organisation fonctionnelle de la cour par le biais du contrôle juridictionnel des administrations publiques, des établissements publics, des collectivités locales et des entreprises d'Etat et/ou des sociétés d'économie mixte et autres organismes, au niveau central et sur l'étendue du territoire national.

Le projet de loi organique soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres comporte quelques innovations, à savoir : la consécration de la cour des comptes en qualité de plus haute juridiction financière ; le renforcement de son indépendance à l'égard du gouvernement comme du Parlement et son autonomie par rapport à toute autre juridiction.

Au titre de ses attributions juridictionnelles, la Cour des comptes et de discipline budgétaire peut prononcer des sanctions, notamment à l'encontre des ordonnateurs, des contrôleurs financiers, des comptables publics et des comptables de fait.

La cour dispose d'attributions non juridictionnelles, dont notamment : l'assistance du Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et la certification, la régularité, la sincérité et la fidélité du compte général de l'Etat ; le contrôle de la légalité financière et de la conformité budgétaire de toutes les opérations de dépenses et de recettes de l'Etat ; l'évaluation de l'économie, l'efficacité et l'efficience de l'emploi des fonds publics au regard des objectifs fixés, des moyens utilisés et des résultats obtenus, ainsi que celle de la pertinence et de la fiabilité des méthodes, indicateurs et données permettront de mesurer la performance des politiques et des administrations publiques.

Enfin, la Cour des comptes et de discipline budgétaire peut procéder aux enquêtes et analyses sur toute question budgétaire, comptable et financière, à la demande du gouvernement ou du Parlement.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi organique déterminant les attributions, l'organisation, la composition et le fonctionnement de la Cour des comptes et de discipline budgétaire ainsi que la procédure à suivre. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

II/- Ministère de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé.

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Denis Christel Sassou Nguesso, ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé, a soumis à l'examen du Conseil des ministres un projet de loi relatif aux contrats de partenariat public-privé.

Le ministre Sassou Nguesso a relevé le fait que notre pays s'est engagé depuis plusieurs années sur la voie de réformes visant à rendre son économie plus dynamique et compétitive, afin d'amorcer sa transformation grâce à la mise en œuvre de plans nationaux de développement.

Cette vision prospective permettra de relancer le financement du développement grâce à la libéralisation de l'économie congolaise ; elle favorisera également la construction et la modernisation des infrastructures de base, ce qui devrait entraîner l'amélioration de la qualité des services 042 022 - fournis aux populations et le bien-être de celles-ci.

Compte tenu des coûts importants que requièrent la construction, l'acquisition ou la réhabilitation de ces infrastructures et au regard de la faiblesse des res-

sources budgétaires de l'Etat, qui ne permettent pas de pallier le manque de capitaux devant répondre aux besoins énormes de l'économie nationale, les pouvoirs publics ont jugé opportun de solliciter la participation du secteur privé à leur conception, leur financement et leur exploitation.

Le projet de loi soumis à l'examen du Conseil des ministres a pour objectif d'inciter le secteur privé à répondre à cette ambition, grâce à la mise en place d'un cadre juridique équilibré pour sécuriser les investissements.

A cet égard, les partenaires privés pourront rentabiliser leurs investissements et à l'Etat de répondre à la forte demande en infrastructures de base, facteurs de développement.

Ainsi, le contrat de partenariat public-privé constitue une solution innovante qui permettra, d'une part à l'Etat, seul garant de l'intérêt général, de fournir un service public de qualité aux populations et, d'autre part, à assurer au partenaire privé le retour sur investissement ainsi que le profit.

Enfin, ce mécanisme permettra de réduire sensiblement le recours aux ressources budgétaires de l'Etat dans le financement des infrastructures et équipements, en favorisant la mobilisation des capitaux provenant du secteur privé.

Le cadre institutionnel ainsi que les organes de gouvernance des contrats de partenariat public-privé sont les suivants : le comité national du partenariat public-privé, placé sous l'autorité du Premier ministre, chef du gouvernement ; le comité technique ; le secrétariat permanent des partenariats public-privé ; la commission de passation des contrats de partenariat public-privé ; la commission de contrôle des partenariats public-privé ; les personnes publiques contractantes.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi relatif aux contrats de partenariat public-privé. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Après que l'ordre du jour ait été épuisé, M. Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, chef du gouvernement, a pris la parole au nom des membres du gouvernement ; il a rendu hommage à l'action du président de la République, dont la volonté d'œuvrer à l'enracinement de plus en plus profond de la démocratie dans notre pays est constante ;

En effet, il convient de noter que le président Denis Sassou N'Guesso a permis que les élections prévues par la Constitution se tiennent à date et terme échus, notamment depuis 2002. Les élections législatives et locales qui viennent de se dérouler en juillet 2022, dans la paix et la sérénité, en sont une illustration éclatante.

Le Premier ministre a indiqué que l'ensemble des membres du gouvernement ont œuvré depuis bientôt 15 mois, aux côtés du président de la République, pour jeter les bases qui doivent permettre la réussite du projet de société sur la base duquel le chef de l'Etat a bénéficié de la confiance du peuple congolais.

Poursuivant son propos, il a précisé que ce projet, devenu depuis lors la charte de l'action gouvernementale, connaîtra certainement une nouvelle impulsion à l'orée de la nouvelle législature consécutive à l'installation prochaine d'une Assemblée nationale renouvelée.

Prenant la parole, le président de la République, tout en remerciant et félicitant les membres du gouvernement pour leur ardeur et leur abnégation au travail, a réitéré les axes prioritaires sur lesquels il entend placer l'action des pouvoirs publics pour les prochains mois.

Le chef de l'Etat a notamment insisté sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du projet de développement d'une agriculture au sens large, dont l'aboutissement heureux, grâce à l'assistance aux producteurs, permettra aux Congolaises et aux Congolais de « manger et de consommer de plus en plus congolais ».

Cet objectif majeur est d'autant plus crucial que les événements actuels au plan mondial, ponctués par une grave crise agricole et alimentaire, prouvent la nécessité pour notre pays et donc notre peuple, de répondre à cette ardente obligation.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 11h 15.

Fait à Brazzaville, le 13 Août 2022

**Le Ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du Gouvernement,
Thierry Lézin MOUNGALLA**

Message à la nation de Son Excellence Monsieur le président de la République à l'occasion du 62^e anniversaire de l'indépendance du Congo

Mes chers compatriotes ;

Le 15 août 1960, notre pays prenait le triple pari de l'Unité dans le Travail pour le Progrès, une devise qui, 62 années après un parcours riche et exaltant, constitue toujours et à jamais le point d'ancrage d'un sentiment national profond.

Cet engagement irréversible en faveur de la construction de la nation congolaise, belle œuvre de longue haleine, se poursuit avec optimisme et détermination.



Il y a quelques jours, notre démocratie venait d'écrire une nouvelle page de son histoire avec la tenue des élections législatives et locales dans la responsabilité.

J'adresse mes chaleureuses félicitations aux élus des scrutins de juillet 2022, au terme desquels le premier vainqueur est, avant tout, le peuple.

En se rendant aux urnes, le peuple a réaffirmé la nécessité d'enraciner résolument la démocratie participative dans notre pays et le devoir de consolider la paix, pilier majeur de notre marche vers le développement.

Je salue la présence des jeunes et des femmes, en nombre toujours croissant, au sein de l'Assemblée nationale et des conseils locaux.

Il s'agit d'un élan qu'il importe de conforter pour évoluer vers une transition intergénérationnelle responsable et positive ainsi que vers les objectifs « Parité ».

Pour tenir ce cap, j'appelle les jeunes élus à faire leur apprentissage assidu auprès des anciens et à l'école de la vie, une école de la vie qui n'est pas toujours aux ordres de la facilité, de la gloire et du non-effort.

Au niveau de l'hémicycle, nous attendons des sessions de qualité et des échanges constructifs, à la dimension des enjeux et des défis portés par les affaires soumises à l'attention des députés.

Quant aux assemblées locales, il sied de mesurer, à sa juste valeur, la grande responsabilité des élus de donner un contenu concret à la décentralisation.

Nonobstant l'accompagnement concomitant de l'État pour l'exercice des compétences transférées, l'avenir de la décentralisation dépendra aussi et sans conteste des capacités des élus locaux à faire preuve de sagacité dans la gestion des services décentralisés, notamment :

- La fonction publique territoriale ;
- L'enseignement préscolaire, primaire et secondaire ;
- La santé de base ;
- L'entretien routier ;
- L'urbanisme et l'habitat.

Mes chers compatriotes ;

La véritable liberté d'un peuple n'est effective que lorsque ce dernier s'appartient à lui-même.

C'est pourquoi, nous ne cessons de dire et d'affirmer qu'« un peuple qui ne produit pas ce qu'il consomme n'est pas un peuple libre ».

Nous l'apprenons encore aujourd'hui à nos dépens avec les répercussions, sur notre pays, de l'insécurité alimentaire mondiale générée par le conflit russo-ukrainien.

En 2021, le Congo a importé 210.000 tonnes de blé, pour ne prendre que l'exemple de cette céréale qui a domestiqué notre culture alimentaire au détriment du manioc, de l'igname et de la banane plantain, nos traditionnels aliments de base.

Le coût unitaire du blé, qui se situait naguère entre 200 et 250 dollars, varie actuellement entre 380 et 450 dollars la tonne.

Face à cette situation qui soumet le quotidien des populations à rude épreuve, le gouvernement a mis en place une parade momentanée, destinée à subventionner, par le biais d'un plan de résilience, les denrées alimentaires non produites par notre pays et que nous importons à grands frais.

Un tel effort, qui exige d'importantes ressources financières, pourrait se révéler difficilement soutenable, sur le moyen et long terme.

Aussi, la réponse structurelle la plus pertinente réside-t-elle dans le développement de l'agriculture au sens large.

Il s'agit de créer les conditions d'une agriculture nouvelle qui accroît notre capacité de production et réduit nos importations des denrées alimentaires.

C'est pourquoi, au-delà des slogans incantatoires et stériles, l'agriculture au sens large, doit se matérialiser par des résultats substantiels. Nous en avons les potentialités.

Parlant de l'irrigation, la densité de notre réseau hydrographique doit être mise au service du développement agricole, ce qui d'ailleurs placerait durablement notre agriculture à l'abri des aléas climatiques.

Dans le même registre, notre pays, qui dispose, dans un rayon de 50 kilomètres du port en eau profonde de Pointe-Noire, de gisements de phosphate et de potasse ainsi que d'importantes réserves de gaz, peut occuper une place de choix parmi les États producteurs d'engrais.

Plus que jamais, je réitère mon appel au peuple à l'effet de relever le défi de notre indépendance alimentaire.

La mise en œuvre du Plan national de développement 2022-2026, à laquelle j'exhorte le gouvernement, devrait permettre de desserrer, de manière conséquente, l'étouffement de la dépendance alimentaire.

Mes chers compatriotes ;

La pandémie de Covid-19 résiste encore et sévit à travers quelques nouveaux variants identifiés çà et là dans le monde.

L'allègement des mesures de lutte contre ce péril au Congo, objectivement légitimé par les progrès sensibles accomplis, en termes de prévention et de traitement, ainsi que les résultats encourageants obtenus, ne saurait justifier toute forme d'insouciance et d'irresponsabilité devant ce fléau.

La vigilance doit demeurer de mise, cette même vigilance qui nous a permis, depuis l'apparition de la pandémie, d'échapper à l'apocalypse annoncée par les prophètes de malheur. C'est le prix de notre survie collective.

Peuple congolais ;

Dans la paix durement reconquise, dans le total oubli de ce qui peut nous diviser, plus unis que jamais et dans l'ardeur au travail, ensemble, poursuivons résolument la marche vers le développement en assumant chaque jour davantage, dans la fierté, l'honneur et la dignité notre indépendance.

Bonne fête de l'indépendance à tous !

Vive la République !

Vive le Congo !

Je vous remercie.

MANIFESTATIONS ANTI-MONUSCO

Félix Tshisekedi appelle au calme

Les événements malheureux, qui s'étaient produits récemment en Ituri et dans le Nord-Kivu sur fond des manifestations antiMonusco ayant entraîné mort d'homme, avaient fait l'objet des investigations initiées par le gouvernement, en exécution de l'instruction donnée par le président de la République pour que lumière soit faite sur cette question.

Les enquêtes se poursuivent pour connaître les tenants et les aboutissements de la fronde populaire orchestrée contre la mission onusienne en RDC. Faisant le point de la situation sécuritaire tendue à Butembo consécutive à ce regain de violence contre la Monusco, le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, a d'emblée condamné l'attaque dont la police a été l'objet de la part des présumés Mai-Mai et autres inciviques, mais aussi a déploré l'incendie des véhicules de la Police nationale congolaise. Le garant de la nation a de nouveau appelé au calme et a chargé le gouvernement de prendre les dispositions qui s'imposent. Intervenant à ce sujet à la suite du chef de l'Etat, le Premier ministre Sama Lunonda a pour

sa part rappelé « la nécessité pour tous de veiller au calme » avant d'exhorter au respect des biens du personnel de la Monusco, aussi bien congolais qu'étranger. En attendant d'en savoir un peu plus sur cette question, la ministre d'Etat, ministre de la Justice et Garde des sceaux est revenue, dans son rapport au conseil, sur ces actes attentatoires à l'ordre public lesquels actes ont conduit à la destruction de certains sites et biens de la Monusco. Pour la VPM de la Justice et Garde des sceaux, les enquêtes sont en phase pré-juridictionnelle. Et d'ajouter que tous les éléments ne sont pas fournis à ce stade par les parquets vu le caractère secret de l'instruction. Quant aux poursuites, elle a mentionné que trois Congolais

ont été interpellés sous RMP 2836/KNG/2022 et placés en détention.

La procédure en cours, a-t-elle indiqué, porte sur la constatation des faits en procédant notamment à l'autopsie sur les dépouilles des victimes en plus de l'identification d'une centaine des personnes blessées ainsi que sur le prélèvement de différentes douilles des balles recueillies pour l'expertise en balistique. Et ce, au niveau de l'Auditorat militaire supérieur du Nord-Kivu et aux Auditorats militaires de garnison de Beni, Butembo et Goma. Dans certains cas, a-t-elle révélé, notamment à Uvira au Sud-Kivu, un dossier de réquisition d'information a été ouvert. Le conseil a pris acte de ce rapport d'enquête.

Alain Diasso

TENSIONS À BUTEMBO ET AU MAÏ-NDOMBE

Le gouvernement encouragé à prendre les dispositions nécessaires

La situation sécuritaire sur toute l'étendue du territoire national était, comme à l'accoutumée, scrutée de fond en comble lors du conseil des ministres du vendredi 12 août qu'avait présidé, par visioconférence, le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Faisant l'état des lieux de l'administration du territoire, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières a, entre autres, épinglé l'attaque récente de la prison centrale de Kakwangura de Butembo tout en relevant la nécessité de renforcer la sécurité de tous les lieux de détention des criminels à travers le territoire national. Une situation malencontreuse qui a mis en mal la sécurité dans cette partie du pays, à en croire les explications fournies à ce sujet par le ministre de la Défense nationale et Anciens combattants en soutien aux allégations de son collègue de l'Intérieur.

Cette attaque planifiée et exécutée par les ADF visait simplement à libérer leurs compagnons arrêtés dans la vallée de Mwalika, chefferie Bashu et les Mai-Mai actifs dans les périphéries de la localité de Butere. D'après le ministre de la Défense, les fugitifs n'ont pas eu le temps d'humer l'air frais de la liberté, puisque tombés quelques heures après, dans une embuscade leur tendue par les Forces armées de la République démocratique du Congo à Bunyuka. La traque se poursuit notamment dans la vallée de Mwalika et dans la périphérie de Butembo afin de mettre la main sur les prisonniers en cavale. Les premières informations, en attendant le rapport définitif, font d'ores et déjà état des détenus rendus, de plusieurs récupérés et capturés après la

traque des ADF par les Fardc. Autre fait sur lequel le conseil s'est longuement apaisant concerne la situation en cours dans le Mai-Ndombe et dans d'autres provinces caractérisée notamment par la recrudescence des affrontements à caractère ethnol tribal dont certains causant mort d'hommes en plus des effets pervers de nature à générer des graves conflits. Ces affrontements, d'après le vice-Premier ministre chargé de l'Intérieur, « ont généralement pour cause, les limites administratives, les conflits fonciers, les conflits de leadership local et occupation des terres ». Dans la province de Mai Ndombé, il est fait état de graves affrontements entre les tribus Teke et Yaka dans le territoire de Kwamouth. Le dernier affrontement lié à ce conflit communautaire a eu lieu, le 10 août, et a entraîné la mort par décapitation de trois policiers et trois autres militaires, a-t-on appris. Face à ces événements malheureux et tragiques, le gouvernement a, au cours du dernier conseil des ministres, pris des mesures conséquentes pour imposer la paix et la sécurité notamment à Butembo et à Mai Ndombé. Les services de sécurité ont pris des dispositions requises pour contenir la situation trouble constatée dans ces coins du pays. Le gouvernement, pour sa part, a été instruit et encouragé à prendre les dispositions nécessaires.

A.D.



**MEILLEURS
PRODUITS
D'ASSURANCES
AUX MEILLEURS
PRIX**

**SOCIETE YA BISO
MOKO BANA MBOKA**



Assurance automobile



Assurance voyage



Assurance incendie



Assurance tous risques
chantier

**PLUS DE 50 ANS DE METIER,
LEADER DES ASSURANCES**

EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO

GRATUITÉ DE LA MATERNITÉ

Quatrième phase de la visite du ministre de la Santé dans les hôpitaux

Poursuivant sa visite d'itinérance et d'inspection dans les hôpitaux dans le cadre du Programme de la gratuité de la maternité, le ministre de la Santé, Hygiène et Prévention, le Dr Jean-Jacques Mbungani, vient d'entamer la quatrième phase de sa ronde à Kinshasa. Cela après s'être livré au même exercice à Lubumbashi dans la province du Haut-Katanga.

De retour dans la capitale, le ministre de la Santé en compagnie de la vice-ministre de la Santé, Mme Véronique Kilumba Nkulu, de la ministre provinciale de la Santé, du secrétaire général à la Santé ainsi que d'autres membres de son cabinet, a visité neuf formations sanitaires de Kinshasa. Cela dans le but de palper du doigt les besoins réels de différentes structures médicales de la capitale qui sont en phase expérimentale du programme de la gratuité des accouchements et de la prise en charge post, néonatale et prénatale.

C'est ainsi qu'il a visité tour à tour la Clinique Bondeko à Limete, en passant par le Centre hospitalier d'Etat de Ngiri-Ngiri ; l'Hôpital du Cinquantenaire à Kasa-Vubu, l'Hôpital de référence de la police, le Centre de santé de référence Vijana. Il s'est rendu aussi à l'hôpital pédiatrique de Kalembembe, à l'hôpital militaire central Kokolo à Lingwala, à l'hôpital général de référence de Kintambo, ainsi qu'à la clinique Ngaliema. Le numéro 1 de la Santé publique congolaise a visité avec toute son attention les différents services, notamment la maternité, la pédiatrie, l'imagerie, le

laboratoire. A chaque passage, il s'est mis surtout à l'écoute des préoccupations de chacune des formations sanitaires. Partout où il est passé, le ministre Jean-Jacques Mbungani a payé les factures des femmes bloquées dans ces hôpitaux après leur accouchement. Cet acte de générosité a suscité une bonne ambiance auprès de plusieurs familles bénéficiaires.

Engagé à matérialiser la vision du président de la République dans le secteur de la santé, Dr Jean -Jacques Mbungani a souligné que ces visites d'inspection lui permettent de palper les réalités et d'évaluer les besoins des hôpitaux afin de les transmettre au gouvernement pour apporter des solutions idoines. « C'est la quatrième fois que nous sommes sur le terrain au niveau des hôpitaux et centres de santé de Kinshasa. Aujourd'hui encore, nous avons vu les besoins réels des hôpitaux et centres de santé. Le gouvernement fera le nécessaire pour renforcer ces structures en équipements afin que ce programme de la gratuité de la maternité soit réellement effectif. Il faut que cela puisse répondre à la vision du chef



Dr Jacques Mbungani et la vice-ministre de la Santé en visite dans les hôpitaux/DR

de l'État et du gouvernement pour le bien-être de la population », a indiqué le ministre Jean-Jacques Mbungani.

De son côté, le général Joe Kamanga, directeur de services de santé de la Police nationale congolaise, a remercié le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention pour cette visite d'inspection dans cet hôpital qui assure la prise en charge des policiers et leurs familles

ainsi que toutes les couches de la population. « Nous sommes très heureux de recevoir Monsieur le ministre de la Santé publique qui s'est déplacé personnellement pour se rendre compte des réalités dans nos installations. Nous saluons son engagement de nous accompagner dans le cadre de ce programme du chef de l'État. Surtout que l'hôpital est ouvert à tous, pas seulement

aux policiers », s'est-il réjoui.

Dans la foulée de sa tournée, le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, Dr Jean-Jacques Mbungani, a procédé à la remise d'un lot important des matériels et équipements modernes à l'hôpital général de référence de Kinshasa (ex-maman Yemo) acquis grâce au partenariat avec le gouvernement japonais.

Blandine Lusimana

LUTTE CONTRE LE SIDA

Le projet Tudikolela évalué

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le sida menée par la Caritas-Développement Mbujimayi, est évalué une année après sa mise en œuvre.

L'exercice réalisé à l'interne auquel ont pris part tous les staffs commis à ce projet ainsi que ceux de programmes et des opérations a permis aux participants de jeter un regard critique sur les activités menées depuis juin 2021 jusqu'à présent. Ils ont également ressorti les défis majeurs pour en fin proposer des voies de sortie.

Selon l'abbé Alphonse Nkongolo Mulami, coordinateur de la Caritas, cette évaluation est importante dans la mesure où elle permet aux différents acteurs impliqués dans ce projet de s'autoévaluer et de fixer de nouvelles orientations. « En premier moment, le but était d'inviter chacun à s'auto-évaluer au regard de son apport au projet et réaffirmer son engagement dans ce nou-



veau cycle entamé. Et ce, en respect de la planification et des directives de travail. En second moment, entretenir la solidarité professionnelle

inter-agents pour avoir une équipe cohésive capable de travailler de concert. Cela va nous permettre d'atteindre l'objectif de ce programme

multisectoriel. Celui de lutter contre la malnutrition chronique qui extermine les populations vulnérables de la zone de santé de Mukumbi »,

a-t-il déclaré.

Cependant, pour les agents présents, « cette évaluation nous a permis de passer en revue le passé et, surtout, de définir ensemble une ligne de conduite pour le futur avec l'orientation de l'abbé coordinateur. Ce dont nous lui remercions. Par l'auto-évaluation, chacun a réitéré sa détermination d'œuvrer avec zèle en tant qu'agent de changement dans la réalisation de ce projet au profit de 93212 participants et bénéficiaires. Programme qu'exécute la Caritas à Mukumbi, dans le territoire de Lupatapata au Kasai oriental avec la CRS, grâce au financement de la Coopération suédoise pour le développement international/sida ».

B.L.

CHAN 2023

Les vingt-cinq Léopards A' d'Otis Ngoma contre le Sao du Tchad

Lilepo Makabi, Christian Nsundi, Joyce Katulonji ne figurent parmi les vingt-cinq joueurs retenus par le sélectionneur des Léopards A' (locaux) Otis Ngoma, pour affronter le 28 août à Yaoundé et le 4 septembre à Kinshasa les Sao du Tchad.

Le sélectionneur national des Léopards A' de la République démocratique du Congo (RDC), Otis Ngoma Kondi, a dévoilé, le samedi 13 août, une liste des vingt-cinq joueurs retenus pour la double confrontation avec les Sao du Tchad, dans le cadre des éliminatoires de la 7e édition du Championnat d'Afrique des nations (Chan), Algérie en janvier 2023.

Il y a quelques deux ou trois absences sur ce groupe. L'attaquant Glody Lilepo Makabi, transféré de V.Club à Al Hilal au Soudan, ne peut donc plus jouer avec les Léopards locaux. Le jeune milieu de terrain Christian Nsundi du Daring Club Motema Pembe (DCMP) ne fait également pas partie de la liste, actuellement en séjour au Maroc où il pourrait signer un bail avec Difa El Jadida.

Le premier groupe qui avait effectué le stage d'Alger (Tournoi international d'Algérie) et le stage de Kinshasa et de Brazzaville (double confrontation contre les Diables rouges A' du Congo) est donc privé de ces joueurs, sans omettre l'aillier



Les Léopards A' de la RDC

William Likuta Luezi qui s'est expatrié en Afrique du Sud, désormais joueur de Stellenbosch, transfuge du DCMP. L'attaquant Joyce Katulonji du DCMP n'a pas été retenu par le sélectionneur pour cette double rencontre.

Selon le programme, le regroupement des joueurs débute le 18 août avant le voyage le 23 août pour Yaoundé au Cameroun où se jouera, le 28 août, le match aller contre les Sao du Tchad. Notons que le Tchad joue son match à domicile dans la capitale camerounaise, le stade de N'Djamena ne respecte pas les normes requises. Le match retour est donc prévu pour le 4 septembre

au stade des Martyrs de Kinshasa. L'on apprend que la sélection locale va disputer un match amical le 10 septembre contre le Qatar à Vienne en Autriche.

Les vingt-cinq d'Otis Ngoma

Les vingt-cinq joueurs convoqués par le sélectionneur Otis Ngoma sont donc les gardiens de but Yves Mukawa (Lupopo), Jackson Lunanga (Dauphin Noir), Siadi Baggio (Mazembe), et défenseurs Steven Ebuela (Maniema Union), Djos Issama Mpeko (Mazembe), Issaka Boka (Lupopo), Ernest Luzolo Nsita (Mazembe), Demani Lita (Lupopo), Guy Magma Mfingi (V.Club), Kevin

Mondeko Zatu (Mazembe), Peter Ikoyo Iyembe (Lupopo).

Les milieux de terrain sélectionnés sont Amédée Masasi (Mazembe), Mukoko Tonombe (Mazembe), Mika Miché (Lupopo), Sozé Zemanga (Mazembe), Peter Mutumosi Zilu (V.Club), Glody Likonza (Mazembe), Merveille Kikassa (V.Club), Mercey Ngimbi (V.Club), et Ebunga Simbi (V.Club). Et enfin, les attaquants convoqués sont Philippe Kinzumbi (Mazembe), Mpia Nzengeli (Maniema Union), Obed Mayamba (V.Club), Jean-Marc Mundeke Maku-su (Lupopo), et Adam Bossu Nzali (Mazembe).

Martin Enyimo

BASKETBALL

L'ONG « Giants of Africa » inaugure un terrain à Mbuji-Mayi

Dikembe Mutombo, membre du panthéon de la NBA américaine ainsi que Masai Ujiri, cofondateur de Giants of Africa, ainsi que vice-président et président des Toronto Raptors, équipe canadienne de basketball évoluant en NBA, ont inauguré, le 13 août, le terrain de basket construit à l'Institut Samuel Mutombo à Mbuji-Mayi.

Le terrain inauguré à Mbuji-Mayi est le quinzième terrain à être ouvert dans le cadre de l'investissement pluriannuel de Giants of Africa dans les infrastructures sportives sur le continent africain. L'étape de la République démocratique du Congo (RDC) a clôturé la tournée de l'ONG sur le continent, après que cette dernière a organisé des camps de développement des compétences pour les garçons et les filles au Burkina Faso et au Bénin - les premiers camps à être organisés dans ces pays au cours des 19 ans d'histoire de Giants of Africa. Après une pause de trois ans due à des restrictions liées à la pandémie, l'organisation de ces camps a marqué le retour de la tradition annuelle de Giants of Africa, qui consiste à parcourir le continent africain pour développer le jeu et responsabiliser les jeunes par l'éducation sur et en dehors du terrain.

Rêver grand à travers le sport Masai Ujiri a déclaré : « Le sport a le pouvoir d'inspirer la prochaine génération à rêver grand. Avec notre engagement à créer des opportunités durables et à long terme pour les jeunes en construisant des



Dikembe Mutombo et Masai Ujiri à Mbuji-Mayi

courts, tout en développant le basket et les compétences de vie à travers des camps, nous nous efforçons d'utiliser le sport comme un outil pour faire avancer le continent ». Pour sa part, Commentant l'impact qu'aura ce terrain de basketball à Mbuji-Mayi, Dikembe Mutombo a dit :

« Lorsque nous avons construit le Samuel Mutombo Institute en mémoire de mon père, un éducateur estimé et passionné, nous voulions donner accès à une éducation moderne à des centaines de garçons et de filles de la communauté. Au-delà de la salle de classe, je savais que

je voulais aussi donner aux jeunes l'occasion d'apprendre et de grandir sur un terrain de basket, étant donné l'impact que ce sport a eu sur ma vie et sur celle de tant d'autres. Merci, Giants of Africa, de soutenir non seulement nos jeunes mais aussi toute notre communauté ».

Pour Masai Ujiri, être en RDC avec une légende de la NBA et un ami personnel, comme Dikembe Mutombo, qui a tant fait pour sa communauté, est un rappel du pouvoir de la solidarité. « Ce n'est qu'en s'unissant et en s'élevant les uns les autres que l'Afrique peut s'élever et atteindre son plein potentiel », a-t-il signifié.

Construire 100 terrains de basket en Afrique

Depuis septembre 2021 et dans le cadre de son initiative « Built Within », Giants of Africa a construit des terrains de basketball au Kenya, en Tanzanie, au Nigeria, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Rwanda. L'organisation compte inaugurer d'autres terrains avant la fin de l'année, poursuivant ainsi son objectif de construire cent terrains de basketball à travers le continent

africain.

Vice-président et président des Toronto Raptors et cofondateur de Giants of Africa Masai Ujiri est le premier et le seul président d'origine africaine d'une franchise sportive professionnelle en Amérique du Nord - les Toronto Raptors de la National Basketball Association. En 2019, il a mené les Raptors à leur tout premier championnat de la NBA et au premier championnat de la NBA remporté par une équipe en dehors des États-Unis dans l'histoire de la NBA. Né et élevé au Nigeria, avec une profonde passion pour le basket-ball, Masai Ujiri a commencé une carrière de dirigeant lorsque sa carrière de basketteur professionnel a pris fin prématurément.

En 2003, Masai Ujiri a cofondé la fondation Giants of Africa, fondée sur l'idée d'utiliser le basket comme moyen d'éduquer et d'enrichir la vie des jeunes africains, garçons et filles. A cet effet, Giants of Africa a utilisé le sport pour aider les jeunes à réaliser de grands rêves, en organisant des camps et des stages de basket pour les garçons et les filles dans seize pays du continent.

Patrick Ndungidi

MUSIQUE

« A part ça, tout va bien » nouvel opus d'Arcade Ladis

« A part ça, tout va bien » est un album de onze titres dans lequel Arcade Ladis balaie toute la sphère sociale. Un album varié en genres dans lequel on retrouve plusieurs sonorités. Résidant en France, l'artiste a présenté cet opus respectivement à Paris (France), Pointe-Noire et Brazzaville (Congo).

Le quatrième album du musicien Arcade Ladis est constitué des titres ci-après : "Patrimoine" ; "Douche froide" ; "Tsunami sentimental" ; "Héritage" ; "Tchinfunia (la haine)" ; "Nouveau départ" ; "Mâma ni Mâma kua" ; "Bi Lundzi" (les esprits) ; "Kouka Bâ Dia Ntséké" (cover) ; "Papa Mboungui" ; "Bi Lundzi" (bonus). Arcade Ladis est resté plus dans le style rumba.

Devant la presse, au cours d'une cérémonie modérée par Francis Tsiela et Bel-Aymard Moukengué, l'artiste explique, de façon détaillée, chaque titre: « J'ai voulu faire une conférence de presse parce que j'ai mis du temps à écrire cet album et mis beaucoup de choses là-dedans. C'est un album d'espoir. J'ai la conviction que c'est la presse qui va faire de sorte que cet opus arrive dans les différentes maisons, voilà pourquoi j'ai voulu le présenter à la presse », a déclaré l'artiste, avant de le décortiquer titre par titre.



Conférence de presse/ DR

« J'ai voulu faire une conférence de presse parce que j'ai mis du temps à écrire cet album et mis beaucoup de choses là-dedans. C'est un album d'espoir. J'ai la conviction que c'est la presse qui va faire de sorte que cet opus arrive dans les différentes maisons, voilà pourquoi j'ai voulu le présenter à la presse »

En ce qui concerne le titre de l'album « A part ça, tout va bien ». Le mot «ça», selon lui, désigne ce qui est dedans. « J'ai voulu apporter une oralité, mais aussi de dire que les choses tournent mal. Certes, le monde vient de traverser une période difficile. Nous avons perdu des personnes les plus proches, mais ce n'est pas une raison pour s'écrouler. Nous devons garder espoir surtout qu'on a encore cette chance d'avoir le souffle de vie quotidiennement. Donc prenons notre bâton de pèlerin et continuons, car le chemin est encore long », a-t-il expliqué.

Notons que cet album a connu la participation de Ballou Kantata comme directeur artistique, puis Brice Malonga, Valerie Belinda, Isabelle Gonzales, Press Mayindou, Olivier Tshimanga, François Mbetengué, Michel Loumana, Arnel Malonga, Jimmy Mbonda, Morgan Banguissa ...

Bruno Okokana

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Allemagne, 2e journée, 1re division Sylver Ganvoula est entré à la 89e lors de la défaite de Bochum à Hoffenheim (2-3). Le score était acquis.

Allemagne, 4e journée, 3e division Aurel Loubongo-Mboungou est entré à la 75e lors du court revers de Rot-Weiss Essen sur la pelouse de la réserve du Borussia Dortmund (0-1). Avec 1 point, le promu est lanterne rouge.

Angleterre, 1re division, 2e journée Niels Nkounkou n'était pas dans le groupe d'Everton, vainqueur d'Aston Villa (2-1).

Angleterre, 3e journée, 3e division William Hondermarck est resté sur le banc lors du revers de Barnsley à Derby County (1-2).

Angleterre, 3e journée, 4e division Sans Offrande Zanzala, absent, Newport County s'incline à Bradford (0-2).

Autriche, 4e journée, 2e division Kévin Monzialo et St-Pölten chutent à domicile face à la réserve de Sturm Graz (2-5). L'ancien Havrais, auteur d'une passe décisive à la 58e, a été expulsé à la 60e.

Camille Delourme

ELIMINATOIRES CHAN 2023

Vingt-sept Diables rouges pour le stage de préparation du match contre la RCA

Jean Elie Ngoya a convoqué vingt-sept joueurs pour préparer la double confrontation contre les Fauves du Bas-Oubangui comptant pour les éliminatoires du Championnat d'Afrique des nations (Chan).

Les Centrafricains dont le stade ne répond pas aux normes exigées par la Confédération africaine de football recevront les Diables rouges le 28 août au stade Alphonse-Massamba-Débat avant la match retour prévu pour le 4 septembre toujours sur les mêmes installations.

Le vainqueur de la double confrontation sera qualifié pour la phase finale qui se disputera en janvier 2023 en Algérie. En cas de qualification, les Diables rouges disputeront leur quatrième phase finale, la troisième consécutive après 2014, 2018 et 2021. Pour atteindre cet objectif, le sélectionneur des Diables rouges A' a rappelé quelques joueurs expérimentés en renfort comme Carof Bakoua, Dorcas Akanapio, Jaurès Ngombé. Présent sur la liste, Prince Mouandza Mapata ne pourra plus jouer cette rencontre puisqu'il a rejoint, selon les dernières nouvelles, l'AS Vita club de Kinshasa.

La Liste des joueurs

Gardiens : Pavhel Ndzila (AS Othoh), Chili Nga-

kosso (Cara), Chansel Massa (AC Léopards de Dolisie).

Défenseurs : Faria Ondongo (AS Otohô), Junior Ngouari (AC Léopards de Dolisie), Louifrid Lessombo (Interclub), Vicalor Ondzalambaye (AS Cheminots), Hernest Malonga (Diables noirs), Julfin Ondongo (AS Otohô), Mouandza Mapata (AS Otohô), Carof Bakoua (Diables noirs), Berold Mbemba (Diables noirs),

Milieux du terrain

Junior Taty Tchibinda (V Club Mokanda), Chancel Mbango (Etoile du Congo), Audavy Kibama (Diables noirs), Hardy Binguila (Diables noirs), Mignon Etou Mbon (AS Otohô), Harvy Ossété (Diables noirs), Dorcas Akanapio (Diables noirs) Attaquants : Deo Gracias Bassinga (Diables noirs), Domi Massoumou (AS Otohô), Exaucé Nzaou (JST), Jaurès Ngombé (AS Otohô), Roland Okouri (AS Otohô), Japhet Mankou (Interclub), Prince Soussou (Diables noirs) et Kader Bidimbou (AS Otohô)

James Golden Eloué

Appel d'offres pour le recrutement d'un cabinet pour les services du commissariat aux comptes du Comité National Olympique et Sportif Congolais (CNOSC), Exercice 2022.



Tout cabinet intéressé doit soumettre une proposition technique et financière.

Date de clôture : le 20 Août 2022

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
Le Secrétariat Général du COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF CONGOLAIS (CNOSC), sis rue Bouët Willaumez côté ouest/SIAT, Mpila), Brazzaville (République du Congo). Tél : (00242) 06 668 70 32 / 05 585 79 90 / 04 405 35 88

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Zoba Loubassa Clauzel Vivien Judicaël, je désire désormais être appelé Bazo Clauzel Vivien.

Toute personne ayant un intérêt légitime pourra faire une opposition dans un délai de trois (03) mois.

COMMUNIQUE

CENTRALE ELECTRIQUE DU CONCO, Société anonyme avec Conseil d'administration, au capital social de 44.732.000.000 FCFA, sise aux 29-30 Avenue Charles de GAULLES, B.P. : 1246, Pointe-Noire, République du Congo, RCCM : CG/PNR/08 B 608, NIU : M2008110000722120

Le Conseil d'Administration de la Centrale Électrique du Congo S.A. (CEC), réuni le 8 aout 2022, a nommé sur proposition des actionnaires, Messieurs :

- 1-SCARANI Paolo, en qualité de Directeur Général ;
- 2-DIBOU Marcelin, en qualité de Directeur Général Adjoint.

**Pour le Conseil d'Administration.
Le Président.**

IN MEMORIAM



14 août 2020 – 14 août 2022, il y a deux ans, l'Eternel rappelait à lui Missétété Égnètè Daniel Chyl EDC, docteur en agronomie et spécialiste en zootechnique de l'université de Turin, inspecteur vétérinaire, au terme d'une longue et pénible maladie.

La famille Missétété Lobèlè – Iloyi Ndèni implore quiconque aura ce jour une pensée pour lui et accorde à Daniel sa grâce et sa miséricorde.

Maître Michel TSALA Avocat à la Cour

Cabinet sis au n° 9, Avenue Denis Loemba, Centre-Ville A,
B.P. 5385 POINTE-NOIRE (CONGO BRAZZAVILLE)
Téléphone : (00 242) - 00 242 06 659 18 15 / 04 483 56 49
email : avocat_tsalamichel@yahoo.com

INSERTION LEGALE

TRANS+242 LOGISTIQUE ET SERVICES SARLU
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social de F CFA : Cent mille (100 000)
Siège social : 21 rue Marie Alphonse Siefou, arrêt Vacherot,
Tchimbamba Pointe-Noire
RCCM : CG-PNR-01-2022-B 1300137
Pointe-Noire – République du Congo

Suivant acte sous seing privé daté du 4 juillet 2022, enregistré le 7 juillet 2022 sous le n° 125/4/5864

FORME : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

OBJET : La société a pour objet :

- La vente du ciment au Congo et à l'export
- La location d'avions et le Conseil
- La vente du manioc au Congo et à l'export
- Le transport des marchandises au Congo

DENOMINATION : TRANS + 242 LOGISTIQUE ET SERVICES

SIEGE SOCIAL : 21 rue Marie Alphonse Siefou, arrêt Vacherot, Tchimbamba, République du Congo

DUREE : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCCM

GERANCE : Monsieur IWANGO MOUDOUA Claude François est nommé en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée.

RCCM : CG-PNR-01-2022-B 1300137

DEPOT LEGAL : Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 14 juillet 2022

**Pour insertion légale,
Maître Michel TSALA
Avocat à la Cour**



ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter



SAISISSEZ LE LIEN

OU



SCANNEZ
LE QR CODE

PLAN DE RÉSILIENCE SUR LA CRISE ALIMENTAIRE

Le volet transport au coeur d'un atelier

Le rapport général de l'atelier sur la mise en œuvre du programme de résilience du gouvernement sur la crise alimentaire (axe 2 et axe 3.v), relative à la facilitation du transport des produits de base, qui a eu lieu les 10 et 11 août, a été remis à Jean-Marc Thystère Tchicaya, ministre des Transports, de la Marine marchande et de l'Aviation civile au terme des travaux.

Elaboré par une commission multi ministérielle, ce programme de résilience du gouvernement congolais vise à atténuer l'envolée des prix des denrées alimentaires qui pèse sur le panier des ménages et à faire face à la crise alimentaire occasionnée par la guerre russo-ukrainienne. Ce plan fixé pour la période 2022-2023 est structuré en cinq axes stratégiques, entre autres, la facilitation du transport des produits de base depuis leur bassin de production vers les centres de consommation ; la stabilisation des prix des produits alimentaires et agricoles essentiels ; l'application rigoureuse des mesures administratives, fiscales et parafiscales.

L'atelier sur la mise en œuvre de ce plan de résilience sur la crise alimentaire (axe 2 et axe 3.v) relative à la facilitation du transport des produits de base a réuni les conseillers et attachés du cabinet du ministère des Transports, de la Marine marchande et de l'Aviation civile et les directeurs généraux des administrations et organismes sous tutelle. Placés sous la direction de Delphin Louembe, directeur du Cabinet dudit ministère, les travaux qui se sont déroulés en groupes ont porté essentiellement sur la stratégie pour la mobilisation des moyens mis à la disposition des structures de transport par le plan de résilience et la réduction de 50% des coûts de passage portuaire des produits alimentaires.

Le gouvernement prévoit pour cet axe 2 un appui budgétaire évalué à 115.640 millions de francs CFA ventilé en 7 actions à mettre en œuvre dans l'immediat, à court, moyen et long



Photo de famille à la clôture de l'atelier/Adiac

terme. Il s'agit de l'entretien et l'amélioration de la qualité des routes afin de rendre accessibles les bassins de production, l'appui au Chemin de fer Congo-océan (CFCO), l'amélioration des capacités d'entreposage des produits alimentaires, l'appui au corridor fluvial, l'appui et le renforcement logistique, le renforcement logistique des moyens logistiques aux administrations en charge des contrôles, la constitution des stocks de sécurité en produits alimentaires de base pour les trois mois à venir.

Le volet aérien n'a pas été pris en compte dans le cadre du plan de résilience initial, mais présente, comme pour les autres sous-secteurs, un intérêt certain pour l'approvisionnement de grands centres de consommation. A cet effet, un groupe de travail ad-

ditionnel a été constitué pour travailler sur le coût de passage aérien.

Jean Marc Thystère Tchicaya satisfait de la qualité du rapport général

Les travaux de l'atelier ont abouti à plusieurs conclusions. Pour l'appui au CFCO, les mesures prévues dans le plan de résilience doivent être couplées avec la disponibilité des 8 locomotives attendues de John Cockerill, dont la livraison est annoncée pour le dernier trimestre 2022 ; le renforcement du parc de wagons, tous types confondus, non renouvelé depuis plus de 40 ans, devrait constituer l'étape ultérieure pour pérenniser ces actions. En ce qui concerne le passage au corridor fluvial, il faut réduire les grilles tarifaires de 50% sur la manuten-

tion et l'acconage des produits alimentaires de base et intrants agro pastoraux et halieutiques au niveau des ports.

Mesures à court terme pour le coût de passage aérien : réduction de 50%, sur l'ensemble des aéroports non concédés, de la redevance fret, réduction de 50%, sur les aéroports internationaux, des différentes redevances fret et frais de cession documentaires. Du côté de l'appui et le renforcement logistique, à court terme, la direction générale des transports terrestres faisant partie des administrations en charge des contrôles a exprimé le besoin d'acquérir les moyens logistiques de contrôle pour un budget estimatif cumulé de 99.750.000 francs CFA.

Pour ce qui est du passage portuaire à Pointe-Noire, des recom-

mandations ont été formulées à l'endroit du gouvernement, entre autres, l'élaboration par la direction générale de la marine marchande des textes d'application du code communautaire de la marine marchande sur l'organisation des professions de consignataires et de transitaires ; l'adoption d'un décret instituant un comité de facilitation des opérations dans le secteur des transports ; l'élaboration de la politique générale des transports maritimes en République du Congo ; la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire à la baisse, relative à la livraison des conteneurs sur proposition du PAPN et de Congo Terminal ; la mise en place d'une commission chargée de la relecture des textes tarifaires existants.

Satisfait de la qualité du rapport produit par les participants et de l'intégration du volet aérien, Jean-Marc Thystère Tchicaya a souligné : « J'ai pu noter qu'un certain nombre de volets ont été exclus, particulièrement le fonds routier et la constitution des stocks alimentaires de sécurité. Je ferai remonter cela au niveau du gouvernement pour que ces volets ne soient oubliés puisque nous devons avoir une vision globale, même si aujourd'hui nous planchons particulièrement sur le volet transport de ce plan de résilience... Nous, donc le gouvernement, nous allons nous appuyer sur vos recommandations de façon à ce que dans les plus brefs délais nous puissions booster ce secteur et pallier les problèmes que vous avez pu relever concernant le plan de résilience ».

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

MUSIQUE CHRÉTIENNE

La chorale Les Israelites sort l'album «Yuwo M'bila»

La présentation de l'opus a été faite, le 13 août, lors de la conférence de presse animée par les responsables de la chorale Les Israelites de la paroisse Saint-Esprit de Nkouikou de l'Eglise Lassyste dans le 4e arrondissement Loandjili.

«Yuwo Mbila» (Ecoute l'appel du Seigneur) est le premier opus de la chorale créée en 1981. Après sa disparition en 1989, elle a refait surface en 2005 grâce à la volonté du pasteur Joachim Makaya, fondateur de ladite chorale aujourd'hui dirigée par Albert Monzo. « Nous sommes les enfants d'Israël et Jésus est notre berger. Le nom Israelites n'est que l'accomplissement de

la parole de Dieu, » a dit le pasteur Joachim Makaya. L'album «Yuwo M'bila» et ses chants inspirés de Dieu est la consécration de cette renaissance. « Les cinq chansons qui meublent l'album sont des chants inspirés de Dieu. Il y a des chants tirés du cantique Kintwadi. Il y a aussi des chants venant des cantiques vili et des cantiques anciens », a indiqué Prince Makaya, directeur

technique de la chorale. Et d'ajouter que les seize ans mis pour sortir l'opus a été une période qui nous a permis de nous aguerrir, de grandir en maturité et de réunir les moyens suffisants pour sortir une belle œuvre musicale.

Avec pour objectif d'évangéliser par les chants et les cantiques, la chorale Les Israelites, à travers ses six titres chantés en kituba, lingala, vili (Yuwo Mbila, Yesu

Massiya, Dinama Tumama, Mono kwa Masumu, Un Medly (Louange à l'Eternel), a produit en fonds propres cette œuvre, un parfait dosage des instruments modernes tels la guitare ou le clavier et les mélodies des choristes pour sortir à la fin des mélodies agréables qui se marient aux sonorités universelles, a renchéri Prince Makaya. Disponible sur support DVD et bientôt sur les plates-formes de té-

l'échargement légal, la sortie de l'album «Yuwo Mbila» sera suivie de plusieurs activités promotionnelles à Pointe-Noire, Dolisie et plus tard Brazzaville. La présentation officielle de l'album a lieu le 21 août à Suéco à Pointe-Noire au cours d'un concert qui va regrouper aussi d'autres groupes de la ville qui vont magnifier la gloire de l'Eternel par la chanson.

Hervé Brice Mampouya

FÊTE DU 15 AOÛT

Le 62^e anniversaire marqué par un défilé militaire

Revue des troupes par le président de la République, chef suprême des armées, Denis Sassou N'Guesso, au rythme de 21 coups de canon, le défilé militaire marquant le 62^e anniversaire de l'accession du Congo à sa souveraineté nationale et internationale s'est déroulé, le 15 août à Brazzaville, au boulevard Alfred-Raoul.



Le chef de l'Etat passant en revue les troupes/DR

Pendant une heure, les unités de la garnison de Brazzaville, composées des forces de police, de la gendarmerie et de l'armée,

auxquelles se sont joints les paramilitaires de la douane et des eaux et forêts ont accompli le rituel, en présence d'officiels installés sous le

grand chapiteau vert-jaune-rouge dressé pour la circonstance. Aux troupes à pied se sont succédé divers engins de la force publique

et un ballet des aéronefs.

Placé sur le thème « Une démocratie apaisée, un peuple au travail, un pays stable en marche vers le développement », le défilé du 62^e anniversaire de l'indépendance du Congo a connu la participation des troupes de l'unité de police constituée (détachement des Casques bleus) de la Minusca.

Parmi les unités ayant participé au défilé figurent les troupes d'apparat d'honneur, la formation de la gendarmerie nationale dont la garde républicaine (GR), les personnels féminins de police et de gendarmerie, les éléments de l'état-major général des FAC, de la marine nationale ainsi que des écoles des FAC, sans oublier les troupes du Groupement para commando, qui ont, comme d'habitude, ébloui l'assistance à travers

leur cadence.

La dernière partie du défilé du 15 août a été animée par, entre autres, le passage des motocyclistes et véhicules de la gendarmerie nationale, des moyens spéciaux des forces de commandement de la police, la sécurité civile, la Garde républicaine, de la Direction générale de la sécurité présidentielle et de l'école de génie travaux. Comme en 2020 et 2021, les Congolais doivent encore patienter pour assister à un défilé civil. En effet, les deux dernières éditions de la fête nationale avaient été marquées par une prise d'armes sobre en remplacement du traditionnel défilé civil et militaire qui a toujours couronné ces moments. La raison étant la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19.

Parfait Wilfried Douniama

EDUCATION

Les enfants d'Owerri expriment leur reconnaissance à la FCA

L'épouse du chef de l'Etat, Antoinette Sassou N'Guesso, présidente de la Fondation Congo Assistance (FCA) a reçu, le 12 août à Brazzaville, les enfants congolais bénéficiaires d'une bourse scolaire gratuite à Owerri (Nigéria).

La cérémonie de réception s'est déroulée en présence du ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean Luc Mouthou, et d'une forte délégation de la Fondation Congo Assistance conduite par son secrétaire général, Michel Mongo. A travers l'hymne scolaire, fredonné en anglais, les enfants ont exprimé leur reconnaissance envers l'éternel Dieu Tout puissant, et remercié le promoteur de la Fondation Rochas et surtout la première dame du Congo, Antoinette Sassou N'Guesso et sa Fondation pour les avoir donné l'occasion d'aller poursuivre leurs études dans un institut où toutes les conditions d'apprentissage sont réunies. Après avoir décliné tour à tour leur identité, les enfants ont dit leur joie d'avoir rencontré pour la deuxième fois celle qu'ils appellent affectueusement « Maman ».

« Maman Antoinette, nous vous remercions infiniment pour avoir transformé nos vies au-



trefois misérables. Vous êtes une dame de cœur; pleine d'amour; une femme de valeur; la mère des orphelins, des pauvres, des personnes âgées, des malades

et des personnes abandonnées. Que Dieu vous accorde une longue vie afin que vous continuiez à aider les plus démunis », a dit Marguerite Louvila, l'une

des bénéficiaires de la scolarité gratuite au Nigéria.

De son côté, la présidente de la Fondation Congo Assistance, visiblement émue et satisfaite d'avoir

revu les enfants, a saisi cette occasion pour les encourager à maintenir le cap afin de réaliser un brillant parcours scolaire et à être les élites de demain. « Je suis très émue de vous revoir et surtout très contente de savoir que vous travaillez bien à l'école. Que Dieu vous aide à aller très loin dans vos études, à être des modèles de la société, à réussir et à revenir servir votre pays », a déclaré la première dame du Congo, Antoinette Sassou N'Guesso.

Au total, quinze enfants congolais poursuivent leurs études au Nigéria depuis 2017, grâce à la FCA, en collaboration avec le gouvernement par le biais du ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation.

Signalons qu'à Brazzaville, les enfants congolais sont accompagnés de leurs collègues du Malawi, du Tchad et de l'Éthiopie, pour leur donner l'occasion de visiter le Congo.

Yvette Reine Nzaba

« Je suis très émue de vous revoir et surtout très contente de savoir que vous travaillez bien à l'école. Que Dieu vous aide à aller très loin dans vos études, à être des modèles de la société, à réussir et à revenir servir votre pays »